

10 % de bénéfice pour 250 % de pertes !

La présente réflexion engage le débat destiné à répondre aux questions pertinentes posées par les étudiants en architecture lors de la manifestation M'O 2003, sur l'insertion des jeunes diplômés dans une profession dont l'exercice est de plus en plus difficile, complexe et porteur de responsabilités.

L'UNSAFA a régulièrement proposé divers modes d'accès des jeunes à l'exercice professionnel : ces propositions sont le plus souvent le fruit d'un travail collectif de réflexion, afin que chaque solution soit adaptée au contexte légal, réglementaire et conjoncturel de la période : ce travail est donc constamment à poursuivre.

C'est pourquoi le prochain congrès des architectes à Nantes les 2, 3 et 4 octobre 2003 comportera un volet fort sur l'entrée des jeunes diplômés dans la profession.

Les concours d'architecture, qui ont permis à de nombreux architectes de faire reconnaître leur talent, sont l'une des voies d'accès à la commande (heureusement ce n'est pas la seule) ; rappelons que si la MIQCP a été le principal artisan d'une meilleure organisation des concours, l'UNSAFA y a aussi amplement contribué.

Le contexte a beaucoup changé depuis trois décennies :

- La maîtrise d'œuvre en architecture nécessite un professionnalisme de plus en plus performant en raison de la complexité croissante évoquée ci-dessus : en dehors des entreprises d'architecture très structurées, les architectes ont intérêt à rassembler leurs compétences et leurs moyens pour aborder des projets ambitieux.
- Les maîtres d'ouvrage se chargent de leur rappeler ce nécessaire professionnalisme, car ils sont, eux aussi, soumis à la pression du risque zéro : mais le "principe de précaution" va plus loin puisqu'il les conduit souvent, hélas, à ne sélectionner

que des équipes pouvant présenter des références de même nature ou de même importance que le projet à concevoir.

Quelques architectes² qui n'ont sans doute jamais participé à un "brain storming" constructif sur ce sujet, ou qui manquent d'imagination, proposent tout simplement de revenir trente ans en arrière, à l'époque des "concours ouverts".

Sont-ils trop jeunes ou leur mémoire commence-t-elle à flancher ? À l'époque, il en était résulté une telle dilapidation collective des moyens de la profession³ que l'État, pourtant peu enclin à protéger des professionnels libéraux, a conclu au caractère équitable d'une indemnisation des candidats (dont bien évidemment, le nombre a dû être limité).

Tout d'abord, il faut être réaliste : pour les raisons évoquées ci-dessus, les maîtres d'ouvrage n'accepteront pas, demain, de choisir directement leur futur maître d'œuvre à la seule vue d'une image informatique séduisante présentée par un candidat anonyme : l'enjeu de leur futur ouvrage justifiera toujours des garanties plus sérieuses.

Si on revenait aux concours ouverts, ils seraient au minimum sur APS, voire plus (et vous imaginez la dépense collective qui en résulterait !), ou ils seraient à deux tours, comme le pratiquent parfois les allemands (mais maîtres d'ouvrage et architectes d'outre-Rhin commencent à se demander s'ils n'ont pas fait fausse route).

En 1999, l'Ordre et l'UNSAFA avaient établi une simulation économique des concours "à l'allemande". Nous en reprenons les termes. Cette analyse sera l'un des sujets de discussion et de contestation lors du congrès des architectes en octobre.

² Mais si ces confrères pensent sincèrement à l'insertion des jeunes architectes, ils sont invités à apporter le fruit de leur réflexion pendant le congrès des architectes à NANTES.

³ Un "dossier noir des concours" a été publié en 1981 !

Il est généralement admis que l'esquisse (même dite "légère") d'un ouvrage important coûte au minimum 2,5 %⁴ de la valeur H des honoraires de la mission normale de maîtrise d'œuvre attribuée au lauréat : **50 candidats dépensent 50 x 2,5 % x H = 1,25 fois le montant des honoraires du lauréat.**

Si le deuxième tour est organisé entre une dizaine de lauréats sélectionnés anonymement sur esquisse, le niveau minimum des prestations est celui d'un avant-projet dont le coût est d'au moins 12,5 % de la valeur de la mission totale. **10 candidats dépenseront de nouveau 1,25 fois la valeur des honoraires du lauréat.**

Au total, une cinquantaine d'architectes auront perdu 2,5 fois la rémunération du lauréat, lequel dépensera l'essentiel de ses honoraires⁵ pour exécuter la mission et dégagera, dans le meilleur des cas, un bénéfice égal à 10 % de sa rémunération.

10 % de bénéfice pour 250 % de pertes !

La question est alors de savoir si les jeunes ont intérêt à entrer dans une profession qui ne les nourrira pas.

À suivre... pendant le congrès. ■

Michel Delaporte

Ancien président de l'UNSAFA



¹ Pour les diplômés qui ont choisi d'exercer la profession d'architecte maître d'œuvre.

⁴ En réalité beaucoup plus que 2,5 %, surtout pour les ouvrages de faible ou moyenne importance.

⁵ Honoraires que le lauréat ne recevra que si le maître de l'ouvrage décide de poursuivre l'opération...